



RIDE ON LILLE
4 RUE PARMENTIER
59800 LILLE



00011715-0005-0005-00

Contrat : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE
Numéro : 159824431 X - MCE - 001

ATTESTATION D'ASSURANCE

Attestation valable * pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que RIDE ON LILLE est assuré(e) aux termes du contrat référencé ci-dessus.

Pour le local utilisé par l'assuré situé :
4 RUE PARMENTIER
59800 LILLE

Au titre de l'activité professionnelle suivante :
- METIERS DES SPORTS INDIVIDUELS
- ASS SPORTS INDIVIDUELS

Ce contrat garantit notamment :
- les dommages aux locaux et à leur contenu dont il est détenteur,
- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages matériels causés aux voisins et aux tiers, à la suite d'incendie et événements assimilés, dégâts des eaux, dommages électriques.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.



Fait le 11 novembre 2017
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Duroule'.

Stéphane Duroule
Directeur général

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray 79036 NIORT Cedex 09 - maaf.fr



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Multirisque Associations

ATTRC1IP



00011715-0004-0005-00

RIDE ON LILLE
4 RUE PARMENTIER
59800 LILLE

Valable* pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Contrat Multirisque Associations : 159824431 X 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que RIDE ON LILLE est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus complété par l'intercalaire pour l'activité suivante :

- METIERS DES SPORTS INDIVIDUELS
- ASS SPORTS INDIVIDUELS

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT :	
- Dommages corporels	8 000 000 €
EXCEPTION :	
- Intoxication alimentaire	2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions ... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
EXCEPTIONS	
- Dommages aux biens confiés occasionnellement	10 000 €
- Dommages aux bâtiments occupés occasionnellement	
- en cas d'incendie, explosions, dégâts des eaux	1 000 000 €
- autres détériorations accidentelles	5 000 €
- Vol par les préposés	20 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance

N° de client : 159824431X
Nom : RIDE ON LILLE

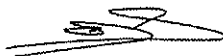
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

*** Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.**

Fait à Niort, le 11 novembre 2017
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.



Stéphane Duroule
Directeur général